

SÉANCE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 8 septembre 2014 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Yves Germain, Marcel Dubé, Jean-Pierre Allard, Vincent Mainville et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19:30h.

2014-09-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014. – (signature des élus).
- 4) Adoption du registre de chèque du mois de juillet 2014.
- 5) Adoption du registre de chèque du mois d'août 2014.
- 6) États financiers comparatifs 2013-2014.
- 7) Programme TECQ – taxe d'accise.
- 8) Avis de Motion- Règlement pour la constitution d'un comité consultatif en environnement.
- 9) Augmentation des redevances pour le transport forestier des chemins municipaux.
- 10) Service - Bureau de poste.
- 11) Appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017.
- 12) Formation d'un comité technique régional concernant l'implantation d'écocentres dans la rouge et nomination d'un représentant
- 13) Composition du Comité Politique familiale et des Aînés (MADA).
- 14) Correspondance.
- 15) Divers :
- 16) Période de questions.
- 17) Levée de la séance.

Adoptée

2014-09-02
Procès-verbal

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2014 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2014-09-03

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS DE JUILLET 2014

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :
D'adopter le registre de chèques du mois de juillet 2014 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1400367 à C1400397, totalisant 95 925.60\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2014;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1400194 à P1400200 (élus), totalisant 3 664.20\$ et les numéros P1400187 à P1400193 et P1400201 à P1400231 (employés) totalisant 18 837.87\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2014.

Adoptée

2014-09-04

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS D'AOÛT 2014

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
 Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
 Et résolu à l'unanimité :
 D'adopter le registre de chèques du mois d'août 2014 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1400398 à C1400441, totalisant 30 081.55\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2014;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1400238 à P1400244 (élus), totalisant 3 435.23\$ et les numéros P1400232 à P1400237 et P1400245 à P1400268 (employés) totalisant 14 316.83\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2014.

Adoptée

2014-09-05

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31-07-2014

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
 Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
 Et résolu à l'unanimité :
 D'accepter pour dépôt les États financiers comparatif au 31/07/2014 préparé par Richard Gagnon directeur-général.

**ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS
 AU
 31/07/2014**

REVENUS :	BUDGET 2013	RÉEL 2013	BUDGET 2014	RÉEL 2014
Taxes foncières	543 180.00	543 481.00	544 768.00	554 635.00
Taxes spéciales – barrage	12 000.00	11 680.00	12 000.00	11 386.00
Ordures & récupération	89 000.00	89 660.00	90 000.00	90 400.00
Revenus sources locales	27 100.00	14 470.00	30 000.00	15 900.00
Transferts inconditionnels	82 670.00	35 270.00	35 270.00 *	35 270.00 (note 1)
Transferts conditionnels	204 389.00	21 457.00	96 367.00 *	37 500.00 (note 2)
TOTAL	<u>958 339.00</u>	<u>716 018.00</u>	<u>808 405.00</u>	<u>745 091.00</u>
<u>DÉBOURSÉS :</u>				
Administration générale	331 958.00	173 769.00	312 310.00	219 619.00
Sécurité publique	122 696.00	60 995.00	114 706.00	64 122.00
Transport routier	223 480.00	135 013.00	225 560.00	146 180.00
Hygiène du milieu	62 600.00	51 063.00	62 550.00	46 700.00
Loisirs et culture	62 395.00	47 175.00	65 479.00	58 450.00
Urbanisme	14 300.00	14 300.00	16 300.00	18 047.00
Frais de financement	3 000.00	637.00	5 500.00	3 788.00
Immobilisation & affectations				
- infrastructure	131 910.00	27 865.00	-	13 000.00
- remboursement en capital	6 000.00	-	6 000.00	-
TOTAL	<u>958 339.00</u>	<u>510 817.00</u>	<u>808 405.00</u>	<u>569 906.00</u>

Note 1 : Retour TVQ 47 400.00\$

Note 2 : Subvention taxe d'accise

Adoptée

2014-09-06

PROGRAMME TECQ-TAXE D'ACCISE

ATTENDU QUE

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommage et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée

2014-09-07

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Le conseiller Luc Bélisle dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance du conseil un règlement pour la constitution d'un comité consultatif en environnement.

Adoptée

2014-09-08

DEMANDE D'APPUI - AUGMENTATION DES REDEVANCES POUR LE TRANSPORT FORESTIER SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE par sa résolution 2014.06.124, la Municipalité de La Macaza demandait au ministère des Transports de revoir à la hausse, les redevances pour le transport forestier sur les chemins municipaux, quel que soit le nombre de transports;

ATTENDU QUE du transport forestier se fera sur le territoire des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE les redevances au ministère des Transports du Québec (MTQ) ne sont accordées qu'après que 100 voyages de camions soient faits par un même chemin;

ATTENDU QUE les dommages occasionnés à nos chemins municipaux par ces camions;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée de 832\$ du kilomètre, quel que soit le nombre de transports si ce nombre est supérieur à 1000, est nettement insuffisante quand on sait combien il en coûte pour la réfection d'un chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay appuie la Municipalité de la Macaza dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de revoir à la hausse, les redevances pour les chemins municipaux et ce quel que soit le nombre de transports réalisés sur lesdits chemins.

La présente résolution soit transmise à Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2014-09-09

SERVICE – BUREAU DE POSTE LAC-SAGUAY

ATTENDU QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

De demander à Postes Canada de **remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle** tel qu'avant les réductions mises de l'avant puisque ces réductions ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Adoptée

2014-09-10

RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017

Considérant la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Considérant l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Considérant que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

Considérant que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

Considérant la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, a présenté cet événement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville

Appuyé par le conseiller Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Lac-Saguay appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

Adoptée

2014-09-11

FORMATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉCOCENTRES DANS LA ROUGE ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Suite à la rencontre «Écocentres» du 8 juillet dernier à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge :

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Marcel Dubé

Et résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité de Lac-Saguay accepte d'évaluer, dans le cadre d'un projet régional, des scénarios d'implantation d'écocentres.
- Que la municipalité de Lac-Saguay mandate la mairesse Francine-Asselin Bélisle ainsi que le directeur-général Richard Gagnon comme substitut à siéger sur le «comité technique Écocentres de la Rouge».

Adoptée

2014-09-12

COMITÉ POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS (MADA)

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

De former un comité Politique familiale et des Aînés (MADA) composés de :

- Francine Asselin-Bélisle mairesse, responsable du comité.
- Marcel Dubé, conseiller municipal.
- Vincent Mainville, représentant du milieu de l'éducation.
- Cynthia Desjardins, organisatrice communautaire au C.S.S.S. d'Antoine-Labelle.
- Jean-Claude Giguère, aîné et bénévole, président du T.A.A.L. membre de la table des aînés des Laurentides, premier Vice-Président du secteur Hautes-Rivières de l'Arc.
- Mireille Decelles, représentante du Club FADOQ de Lac-Saguay.
- Johanne Trudel, représentante loisirs (tennis).
- Sonis Pilon, représentante famille (jeunes et ados).
- Caroline Larouche, représentante famille (jeunes et ados).
- Michel Patenaude, à titre de coordinateur et animateur des rencontres.

Adoptée

2014-09-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :40h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2014-09-03 et 2014-09-04.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse